

Avis public

Canada
Province de Québec



Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux

Adoption du règlement 2019-117

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que lors de sa séance régulière du 15 mai 2019, le conseil de la MRC a procédé à l'adoption du règlement numéro 2019-117 – modifiant le règlement 2012-79 établissant un Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Ce règlement a pour objet d'inclure les règles d'après mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la MRC a désignés.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 630 rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir une copie moyennant les frais exigibles.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 16 mai 2019.



Patrick Baril, secrétaire-trésorier